

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

OUVRIERS DES  
ÉTABLISSEMENTS  
INDUSTRIELS DE L'ÉTAT



PROGRAMME 742

---

**OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT**

---

**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

---

Programme n° 742 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice, Direction du budget*

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme « Ouvriers des établissements industriels de l'État » retrace les opérations de deux fonds dont la gestion a été déléguée par l'État à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et le fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM).

Le régime de retraite des ouvriers d'État, retrace par le FSPOEIE, se caractérise par un déséquilibre démographique important (0,22 cotisant pour un pensionné). Sa principale source de financement est la subvention d'équilibre de l'État (1 429 M€ en 2020). Outre le versement de cette subvention, l'État participe également au financement des dépenses du FSPOEIE via la cotisation employeur (au taux de 35,01 % depuis 2019) lorsqu'il est juridiquement l'employeur des ouvriers d'État en activité. Les autres employeurs d'ouvriers d'État acquittent également cette cotisation employeur, tandis que les ouvriers d'État sont redevables d'une retenue pour pension (au taux de 11,10 % en 2020). Ce taux demeure plus faible que celui du secteur privé (11,31 %), les accords Agirc-Arrco de 2013 et 2015 n'ayant pas été répercutés à ce stade.

Le régime des RATOCÉM, de moindre ampleur (53,5 M€), correspond aux rentes d'accident du travail prévues pour les ouvriers d'État travaillant pour le ministère des Armées.

Les dépenses du programme n°742 sont réparties entre quatre actions, selon leur nature :

- les dépenses des pensions de retraite et d'invalidité ;
- les autres dépenses du FSPOEIE hors frais de gestion : les transferts financiers à la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales (IRCANTEC) pour la réaffiliation rétroactive des ouvriers d'État n'ayant pas atteint la durée minimale d'activité dans le régime, le montant de régularisation de la compensation généralisée vieillesse et les autres dépenses hors frais de gestion ;
- les charges de gestion du régime du FSPOEIE facturées à l'État par la CDC ainsi que les montants de moins-values des placements de trésorerie du fonds ;
- les dépenses de rentes d'accident du travail versées aux ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM) ainsi que les charges de gestion de ce fonds RATOCÉM.

Les dépenses du programme se sont élevées à 1 924,8 M€ en 2020, soit un niveau inférieur de 8,8 M€ aux crédits inscrits en LFI 2020 (écart de - 0,5 %).

Les dépenses de pensions sur le FSPOEIE sont inférieures à la prévision (- 8,9 M€). Un écart sur l'impact anticipé de la revalorisation différenciée des pensions en 2020 (au 1<sup>er</sup> janvier, + 1,0 % pour les pensions < 2 000 € et + 0,3 % pour les pensions > 2 000 €) explique 3,4 M€ de la différence entre la prévision LFI et l'exécution. Les effectifs moyens de pensionnés sur l'année 2020 sont en ligne avec la prévision (en moyenne sur l'année, 41 pensionnés de droit direct de moins que prévus et 100 pensionnés de droit dérivés de plus que prévus), avec un impact sur l'exécution de 100 000 € environ. Le reste de l'écart est lié à une légère surestimation du montant de la pension moyenne. En effet, les pensions de droit direct vieillesse sont supérieures en prévision de 5 euros mensuels, ayant pour effet de réduire leur montant total de 3,8 M€ en exécuté. Le même constat est fait pour les pensions de droit dérivé et d'invalidité pour un montant de 1,6 M€.

Sur le fonds Rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM), la dépense est conforme à la prévision indiquée par le service gestionnaire (53,5 M€ en exécuté).

Par rapport à 2019, la dépense est en baisse de 3,7 %, principalement en raison de la baisse des effectifs (- 3,5 %), compensée en partie par la hausse de la rente moyenne (- 0,7 %). En raison de la nature même de ce régime, les effectifs et l'allocation moyenne peuvent évoluer sensiblement d'une année sur l'autre, les accidents survenus dans l'année pouvant être plus ou moins nombreux et graves.

L'exécution 2020 des recettes de la section 2 du CAS Pensions (1 926,9 M€), présentée *supra* dans la section « Équilibre du compte et recettes » avec le reste des recettes du CAS Pensions, est en écart de - 6,5 M€ par rapport à la prévision (- 0,3 %). Cet écart limité recouvre des mouvements contraires.

D'une part, la subvention d'équilibre pour le FSPOEIE s'est exécutée à 1 428,7 M€ contre 1 468,7 M€ initialement inscrits en LFI, soit un écart de - 40 M€. Cette subvention a en effet été revue à la baisse en cours de gestion : au regard des prévisions de février 2020 où le solde de trésorerie était très élevé, la subvention a été diminuée de 40 M€ afin de limiter les pertes financières liées aux conditions du marché. Ces pertes ont représenté 1,4 M€ pour l'année 2020 (répercutées dans les dépenses de l'action 4 « Gestion du régime »), raison pour laquelle il a été décidé de limiter le niveau de trésorerie en étalant en dix versements, tout au long de l'année 2021, la part du montant de la subvention d'équilibre au FSPOEIE versée par le MINARM.

D'autre part, la moindre recette du FSPOEIE liée à la baisse de la subvention d'équilibre a été en grande partie compensée par des montants de cotisations salariales et patronales plus élevés que prévus. Ainsi, les cotisations salariales 2020 s'établissent finalement à 86 M€ contre 79 M€ initialement attendus, et les cotisations patronales à 276 M€ contre 250 M€, soit un surcroît de cotisations par rapport à la LFI de +33 M€. Cette hausse est liée à un effet de base sur le nombre de cotisants à fin 2019 (1066 cotisants de plus au 31/12/2019 par rapport à la prévision sous-jacente au PLF 2020), à des départs en retraites 2020 légèrement moins nombreux qu'anticipé (235 liquidations de droit direct de moins que prévues), et pour le reste aux recrutements d'ouvriers d'État par le ministère des Armées plus important qu'anticipé en LFI (+ 128 d'après les données provisoires disponibles début 2021).

Le reste de l'écart s'explique principalement par des recettes diverses supérieures de 2 M€ par rapport à la prévision initiale en raison de produits financiers plus importants qu'attendus et de divers produits techniques. Enfin, les transferts effectués entre organismes de sécurité sociale se sont révélés plus faibles que prévus de 900 000 €, leur montant étant difficile à anticiper.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale</b>
INDICATEUR 1.1	Coût du processus de contrôle d'une liquidation
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 100€ de pension
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser le taux de recouvrement</b>
INDICATEUR 2.1	Taux de récupération des indus et trop-versés
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions</b>
INDICATEUR 3.1	Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

## 1 – Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

## INDICATEUR

## 1.1 – Coût du processus de contrôle d'une liquidation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût du processus de contrôle de liquidation	k€	1437	1287	1461	1443	1369	1431
Nombre de contrôles de liquidations	Nb	4540	4665	4720	3680	3716	4690
Coût unitaire d'un contrôle	€	316	276	309	392	368	305

## Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Les premières opérations de liquidation des pensions ne sont pas réalisées par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mais par les services des ministères (notamment le service des pensions du ministère des armées qui représente 84 % du flux de liquidation annuel). La CDC effectue un contrôle des éléments transmis par les ministères et valide les propositions de liquidation.

Aussi, il s'agit plutôt ici d'apprécier le coût du processus de contrôle de liquidation plutôt que le coût d'une primo liquidation à proprement parler. Par ailleurs, la CDC ne peut valoriser que le coût du processus tel que mis en œuvre par ses soins. Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond au coût complet des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre par la CDC pour le contrôle de la liquidation et l'attribution des titres définitifs de pension (hors traitement des avances). Ce coût est déterminé selon la cartographie des processus retenue par la CDC et n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou encore les coûts relatifs au droit à l'information.

L'indicateur est établi en droit constaté.

## INDICATEUR

## 1.2 – Dépenses de gestion pour 100€ de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion	M€	6,9	6,1	6,4	6,3	6,1	7,3
Masse des prestations servies	M€	1853	1858	1871	1870,8	1862	1885
Ratio	%	0,371	0,33	0,342	0,336	0,327	0,410

## Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards ainsi qu'à l'amortissement des investissements informatiques mis en œuvre pendant l'année de référence.

La maîtrise de cette dépense, sur la durée, est recherchée. Cette dépense est pour partie corrélée aux volumétries à traiter mais recouvre également les dépenses d'investissements, notamment informatiques. Elle intègre aussi des paramètres exogènes (taux d'inflation, taux de cotisation du personnel, revalorisation du point fonction publique et impact sur les cotisations employeur de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations).

L'indicateur est établi en droit constaté et n'inclut pas les charges financières du régime.

Note : Le tableau ci-dessus reprend une version corrigée de la présentation de l'indicateur 1.2 prévue dans le PAP 2020. En effet, la masse prévisionnelle des prestations servies en 2020 était alors estimée à 1 871 millions d'euros (contre 1 879 millions d'euros), conformément à la présentation des crédits du programme 742.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de dossiers est largement inférieur à la prévision LFI 2020 compte tenu des effets de la crise sanitaire sur le rythme d'envoi des dossiers de liquidation par les ministères employeurs (- 1 004 dossiers contrôlés), en particulier lors du premier confinement. Durant cette période, la Caisse des dépôts et consignations a retenu la priorisation de gestion des dossiers sans avance de pension normale et des pensions de réversion. Cette diminution conduit à une augmentation du coût unitaire de contrôle des liquidations par rapport à la prévision initiale malgré la baisse du coût du processus. Il est supposé diminuer grâce à l'optimisation de l'ajustement des moyens humains en fonction des volumétries à traiter.

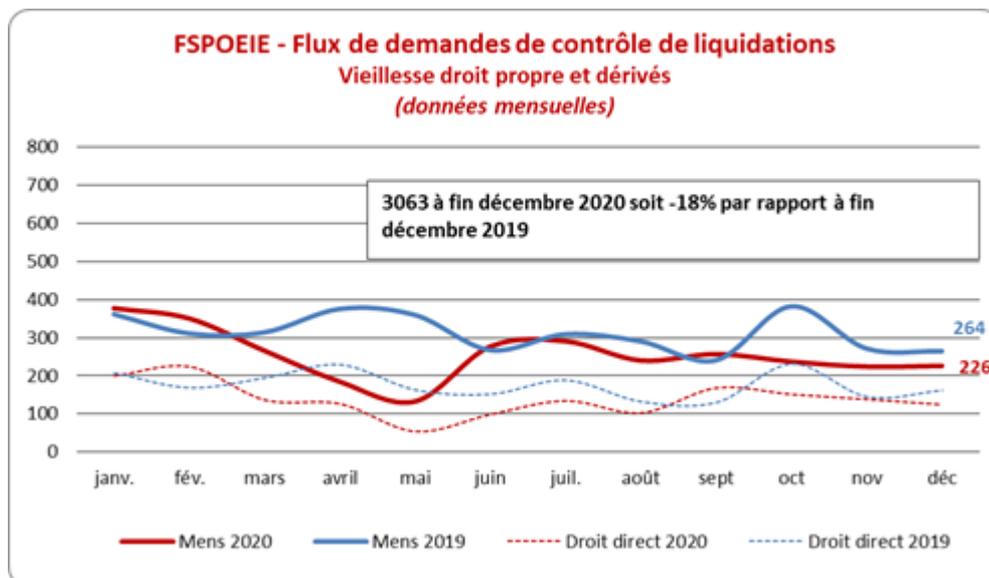
S'agissant du rapport entre la rémunération versée par l'État à la CDC et le montant des prestations servies, le ratio diminue légèrement par rapport à la prévision 2020 : il passe de 0,34 % à 0,33 %, sous l'effet de la baisse des frais de gestion et des prestations servies et en raison de la baisse des moyens dédiés aux contrôles afin de s'adapter aux flux transmis par les ministères.

Il convient de rappeler que les frais de gestion de la CDC tiennent compte des moyens humains mais aussi matériels (dépenses d'investissements notamment informatiques). Ces dépenses prennent en compte l'optimisation des frais généraux notamment par la poursuite des travaux de dématérialisation des différents supports.

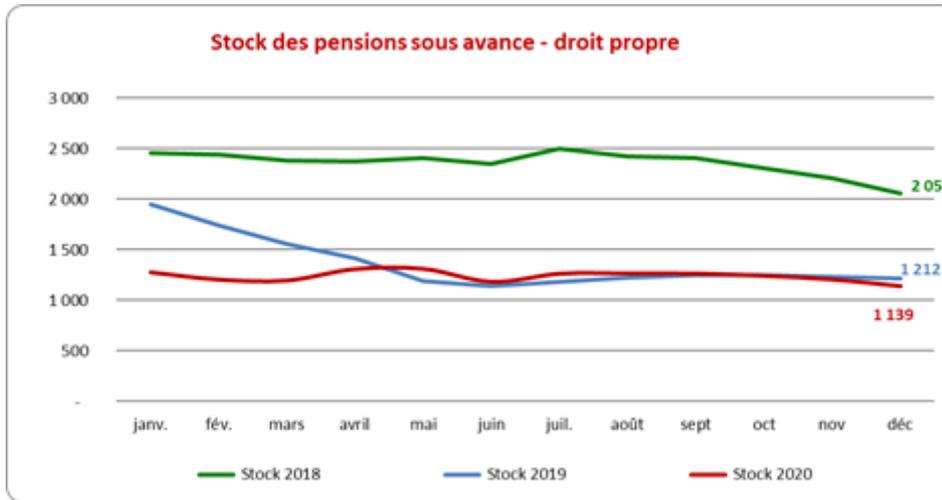
Les investissements informatiques sont facturés au régime dans le respect de la durée d'amortissement retenue par le service gestionnaire, soit 3 ou 7 ans selon le type de développement réalisé lié aux travaux sur les applicatifs de liquidation, l'optimisation de la gestion des appels et l'amélioration de l'offre digitale.

### Données activités :

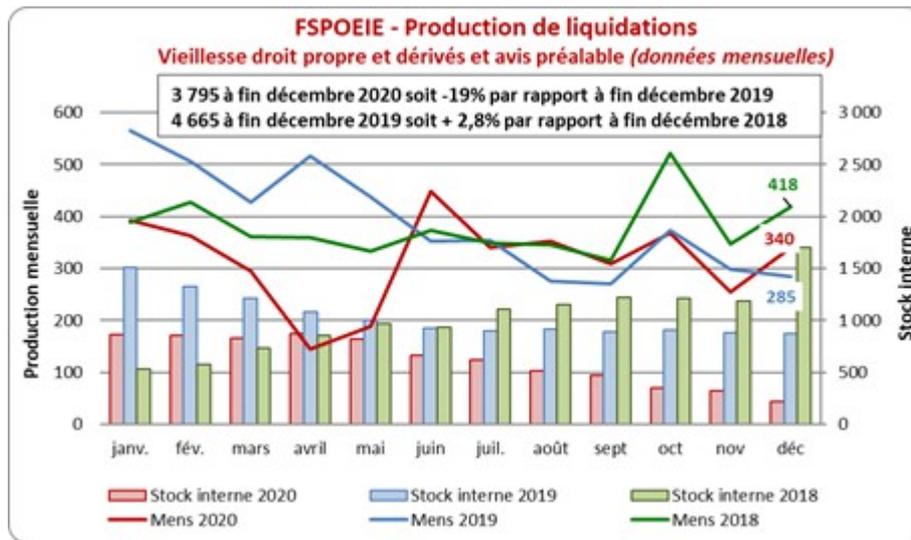
Le flux de demandes de contrôle de liquidations atteint 3 063 fin décembre 2020, soit une baisse de 18 % par rapport à 2019 (3 747 demandes).



Les nouveaux retraités sont d'abord payés sous forme d'avances : en effet, le contrôle de la liquidation et la liquidation définitive de la pension par CDC étant impossible avant la transmission des dossiers par les ministères employeurs. Fin 2020, le stock de pensions versées sous avance est de 1 139 dossiers, soit une baisse de 6 % par rapport à 2019.



La mise en œuvre du contrôle de liquidation dépend structurellement des dossiers communiqués par les ministères. Les contrôles de liquidations sont en hausse de 19 % fin 2020 par rapport à 2019. Il convient de noter la réduction du stock des demandes à traiter qui s'établit à 204 fin 2020 (contre 857 fin 2019).



**OBJECTIF**

**2 – Optimiser le taux de recouvrement**

**INDICATEUR**

**2.1 – Taux de récupération des indus et trop-versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés	%	98,2	89	90	90	94,6	90

**Commentaires techniques**

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans l'année n. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (le traitement d'un indu peut porter sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux de récupération des indus et trop-versés de 2020 (94,6 %) est en forte augmentation par rapport à 2019 (89 %). En 2020, le montant recouvert s'établit à 406,3 K€ : il est en augmentation par rapport à 2019 où ce montant atteignait 372,4 K€, en raison notamment du solde de dossiers avec des montants conséquents.

En 2020, neuf créances ont été abandonnées pour un montant de 23,3 K€ (contre 44,6 K€ en 2019) pour les motifs récurrents d'insolvabilité des débiteurs, procédure de surendettement, des difficultés liées à des successions, héritiers non identifiés ou non localisés ou de maîtrise des coûts au regard du montant de la créance.

**OBJECTIF****3 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions****INDICATEUR****3.1 – Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution	%	0,38	-0,64	<=1	-0,01	<=1	<=1
Prestations servies PAP N	M€	1846	1870	1871	1870,8	1871	1885
Prestations servies RAP N	M€	1853	1859	Sans objet	Sans objet	1862	Sans objet

**Commentaires techniques**

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP 2020 (élaboré à mi-année n-1). L'écart à la prévision est présenté en valeur relative. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

L'indicateur est établi en droit constaté.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La prévision actualisée de l'écart entre la prévision de dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et l'exécution est en adéquation par rapport aux prévisions inscrites dans le PAP 2020 ( $< = 1,0 \%$ ).

Concernant les prestations, l'exécution est inférieure de 8,9 M€ par rapport à la LFI (1 862,3 M€ en exécuté contre 1 871,1 en LFI). Structurellement, les effectifs moyens de pensionnés sur l'année 2020 sont en ligne avec la prévision (en moyenne sur l'année, 41 pensionnés de droit direct en moins que prévus et 100 pensionnés de droit dérivé en plus). Les écarts des dépenses de prestations versées aux ouvriers de l'État proviennent d'un écart non anticipé de la revalorisation différenciée des pensions en 2020 et d'une légère surestimation du montant de la pension moyenne.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541 1 862 262 342		1 871 131 541 1 862 262 342	1 871 131 541
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466 1 524 118	4 407	2 572 466 1 528 525	2 572 466
04 – Gestion du régime		6 435 000 7 525 878	6 435 000 7 525 878	6 435 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM)	52 948 944 52 942 163	560 000 560 073	53 508 944 53 502 236	53 508 944
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 933 647 951</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+55 555 561	+3 156 601	+58 712 162	
Total des AE ouvertes	1 982 208 512	10 151 601	1 992 360 113	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 916 728 624</b>	<b>8 090 358</b>	<b>1 924 818 982</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541 1 862 262 342		1 871 131 541 1 862 262 342	1 871 131 541
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466 1 524 118	4 407	2 572 466 1 528 525	2 572 466
04 – Gestion du régime		6 435 000 7 525 878	6 435 000 7 525 878	6 435 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM)	52 948 944 52 942 163	560 000 560 073	53 508 944 53 502 236	53 508 944
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 933 647 951</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+55 555 561	+3 156 601	+58 712 162	
Total des CP ouverts	1 982 208 512	10 151 601	1 992 360 113	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 916 728 624</b>	<b>8 090 358</b>	<b>1 924 818 982</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 870 200 000 1 859 122 022		1 870 200 000	1 870 200 000 1 859 122 022
03 – Autres dépenses spécifiques	1 700 000 1 004 746	4 136	1 700 000	1 700 000 1 008 882
04 – Gestion du régime		7 300 000 5 803 579	7 300 000	7 300 000 5 803 579
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	55 130 000 54 998 698	570 000 560 504	55 700 000	55 700 000 55 559 202
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 927 030 000</b>	<b>7 870 000</b>	<b>1 934 900 000</b>	<b>1 934 900 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 915 125 466</b>	<b>6 368 219</b>		<b>1 921 493 685</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 870 200 000 1 859 122 022		1 870 200 000	1 870 200 000 1 859 122 022
03 – Autres dépenses spécifiques	1 700 000 1 004 746	4 136	1 700 000	1 700 000 1 008 882
04 – Gestion du régime		7 300 000 5 803 579	7 300 000	7 300 000 5 803 579
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	55 130 000 54 998 698	570 000 560 504	55 700 000	55 700 000 55 559 202
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 927 030 000</b>	<b>7 870 000</b>	<b>1 934 900 000</b>	<b>1 934 900 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 915 125 466</b>	<b>6 368 219</b>		<b>1 921 493 685</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 915 125 466	1 926 652 951	1 916 728 624	1 915 125 466	1 926 652 951	1 916 728 624
Cotisations et contributions sociales	1 004 746	0	1 524 118	1 004 746	0	1 524 118
Prestations sociales et allocations diverses	1 914 120 720	1 926 652 951	1 915 204 505	1 914 120 720	1 926 652 951	1 915 204 505
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	6 368 219	6 995 000	8 090 358	6 368 219	6 995 000	8 090 358
Dépenses de fonctionnement autres que	6 368 219	6 995 000	8 090 358	6 368 219	6 995 000	8 090 358

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
celles de personnel						
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 933 647 951</b>			<b>1 933 647 951</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+55 555 561			+55 555 561	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 156 601			+3 156 601	
<b>Total*</b>	<b>1 921 493 685</b>	<b>1 992 360 113</b>	<b>1 924 818 982</b>	<b>1 921 493 685</b>	<b>1 992 360 113</b>	<b>1 924 818 982</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020	55 555 561	3 156 601	55 555 561	3 156 601				
<b>Total</b>	<b>55 555 561</b>	<b>3 156 601</b>	<b>55 555 561</b>	<b>3 156 601</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>55 555 561</b>	<b>3 156 601</b>	<b>55 555 561</b>	<b>3 156 601</b>				



## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541 1 862 262 342		1 871 131 541 1 862 262 342	1 871 131 541 1 862 262 342		1 871 131 541 1 862 262 342
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466 1 524 118	4 407	2 572 466 1 528 525	2 572 466 1 524 118	4 407	2 572 466 1 528 525
04 – Gestion du régime		6 435 000 7 525 878	6 435 000 7 525 878		6 435 000 7 525 878	6 435 000 7 525 878
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	52 948 944 52 942 163	560 000 560 073	53 508 944 53 502 236	52 948 944 52 942 163	560 000 560 073	53 508 944 53 502 236
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+55 555 561	+3 156 601	+58 712 162	+55 555 561	+3 156 601	+58 712 162
Total des crédits ouverts	1 982 208 512	10 151 601	1 992 360 113	1 982 208 512	10 151 601	1 992 360 113
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>1 916 728 624</b>	<b>8 090 358</b>	<b>1 924 818 982</b>	<b>1 916 728 624</b>	<b>8 090 358</b>	<b>1 924 818 982</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+65 479 888	+2 061 243	+67 541 131	+65 479 888	+2 061 243	+67 541 131

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 926 652 951	6 995 000	1 933 647 951	1 926 652 951	6 995 000	1 933 647 951
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>	<b>1 926 652 951</b>	<b>6 995 000</b>	<b>1 933 647 951</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 12 février 2020 (NOR : CPAB2002938A), le programme 742 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2019 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale (CAS) : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ». Contrairement aux reports des programmes du budget général de l'État et des

budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles sur un CAS ne sont pas soumis à la limitation de 3 % des crédits de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 58 712 162 € (dont titre 2 : 55 555 561 €).

---

**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

---

Programme n° 742 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>10 151 601</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>10 151 601</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>8 090 358</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>8 090 358</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>2 061 243</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>8 090 358</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>8 090 358</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>8 090 358</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Prestations vieillesse et invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541		<b>1 871 131 541</b>	1 871 131 541		<b>1 871 131 541</b>
	1 862 262 342		<b>1 862 262 342</b>	1 862 262 342		<b>1 862 262 342</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 871 131 541	1 862 262 342	1 871 131 541	1 862 262 342
Prestations sociales et allocations diverses	1 871 131 541	1 862 262 342	1 871 131 541	1 862 262 342
<b>Total</b>	<b>1 871 131 541</b>	<b>1 862 262 342</b>	<b>1 871 131 541</b>	<b>1 862 262 342</b>

Les dépenses inscrites sous cette action s'imputent en totalité sur le titre 2.

Le nombre total de pensionnés s'établit à 96 666 au 31/12/2020 contre 98 261 au 31/12/2019, soit une baisse de 1,6 % (en comptant les 1 141 pensions payées sous avance en 2020, après 1 216 en 2019). Au total, le montant dévolu au règlement des pensions a augmenté de 0,2 % par rapport à 2019, pour s'établir à 1 862,3 M€.

L'exécution est inférieure à la LFI en raison d'un écart sur l'impact anticipé de la revalorisation des pensions et d'un montant de pension moyenne légèrement surestimé.

## ACTION

## 03 – Autres dépenses spécifiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466		<b>2 572 466</b>	2 572 466		<b>2 572 466</b>
	1 524 118	4 407	<b>1 528 525</b>	1 524 118	4 407	<b>1 528 525</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 572 466	1 524 118	2 572 466	1 524 118
Cotisations et contributions sociales		1 524 118		1 524 118
Prestations sociales et allocations diverses	2 572 466		2 572 466	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 407		4 407
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 407		4 407
<b>Total</b>	<b>2 572 466</b>	<b>1 528 525</b>	<b>2 572 466</b>	<b>1 528 525</b>

Le titre 2 de cette action regroupe les prestations diverses et les allocations supplémentaires au titre de la vieillesse et de l'invalidité, tels que les transferts de cotisations réalisés vers le régime général d'assurance vieillesse (CNAV) et le régime complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (IRCANTEC) pour l'affiliation rétroactive des ex-titulaires sans droit au régime du FSPOEIE.

L'exécuté 2020 comptabilise des dépenses inférieures de 1 M€ à la prévision LFI en raison, notamment, d'une surestimation des intérêts de comptes courants (- 0,52 M€) et de charges financières autres (- 0,4 M€).

Les dépenses de fonctionnement de cette action regroupent en 2020 les frais d'acte et contentieux ainsi que la régularisation de versement de compensation généralisée vieillesse.

## ACTION

## 04 – Gestion du régime

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Gestion du régime		6 435 000	<b>6 435 000</b>		6 435 000	<b>6 435 000</b>
		7 525 878	<b>7 525 878</b>		7 525 878	<b>7 525 878</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 435 000	7 525 878	6 435 000	7 525 878
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 435 000	7 525 878	6 435 000	7 525 878
<b>Total</b>	<b>6 435 000</b>	<b>7 525 878</b>	<b>6 435 000</b>	<b>7 525 878</b>

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent notamment aux dépenses dévolues à la gestion administrative du FSPOEIE et engagées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces dépenses sont pour partie

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

corrélées aux volumétries à traiter mais recouvrent également des dépenses d'investissements notamment informatiques. Les frais de gestion du régime en 2020 s'élèvent à 6,1 M€ (contre 6,4 M€ prévus en LFI).

Pour 2020, cette action comprend également des dépenses liées aux frais financiers des placement de la trésorerie du FSPOEIE dans le contexte actuel de taux négatifs à court terme, non prévues en LFI (+ 1,4 M€).

## ACTION

## 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	52 948 944	560 000	<b>53 508 944</b>	52 948 944	560 000	<b>53 508 944</b>
	52 942 163	560 073	<b>53 502 236</b>	52 942 163	560 073	<b>53 502 236</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	52 948 944	52 942 163	52 948 944	52 942 163
Prestations sociales et allocations diverses	52 948 944	52 942 163	52 948 944	52 942 163
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	560 000	560 073	560 000	560 073
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	560 000	560 073	560 000	560 073
<b>Total</b>	<b>53 508 944</b>	<b>53 502 236</b>	<b>53 508 944</b>	<b>53 502 236</b>

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent en titre 2 aux dépenses des rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires. Sur un total de 53,5 M€ de dépenses, 99 % correspondent à des versements de rentes et le reste à des frais de fonctionnement. Au 31 décembre 2020, le nombre total de bénéficiaires de rentes s'est élevé à 7 542.

En 2020, l'exécution des prestations du RATOCEM a représenté 53 M€, conformément aux prévisions de la LFI.

Les dépenses du titre 3 visent les coûts de gestion du fonds RATOCEM par la Caisse des dépôts et consignations.